FFBA

Fédération Française du Bénévolat et de la Vie Associative

Édition 2026

LIVRE BLANC

De la vie associative et de l'engagement bénévole

Pour un nouveau pacte de l'engagement



Contact : William MESSI
Porte parole FFBA
William.messi@benevolat.org
Tél. 06 98 29 79 17

5 rue des Castors
68200 MULHOUSE

siege@benevolat.org

Fédération reconnue de mission d'utilité publique

www.benevolat.org

Synthèse

Le constat

Environ 1,5 million d'associations et près de 13 millions de bénévoles font vivre la France de la proximité. Plus de 80 % de ces associations sont des petites et moyennes structures, sans salarié, au budget modeste, qui animent les villages et les quartiers avec très peu d'argent public et beaucoup d'engagement humain. Elles sont le premier réseau de cohésion du pays. Elles en sont aussi l'angle mort : absentes des instances, peu consultées, souvent ignorées par des dispositifs conçus pour des structures plus grandes.

Ce tissu est aujourd'hui menacé par la convergence de plusieurs ruptures. Les dirigeants vieillissent et la relève tarde. Les jeunes et les actifs veulent s'engager, mais autrement, et ne trouvent pas toujours la porte. Le lien social se fragilise. Les démarches se complexifient, les financements se raréfient, et ceux qui acceptent une responsabilité se retrouvent trop souvent seuls face à des risques juridiques et financiers qu'aucun statut ne couvre. Lorsque renoncer devient plus rationnel que se défendre, c'est une véritable économie du découragement qui s'installe.

Le moment est venu d'un nouveau pacte de l'engagement : des engagements réciproques entre ceux qui donnent leur temps et ceux qui ont la charge de l'intérêt général. Ce livre blanc en propose les termes, autour de six verbes et de soixante-trois propositions.

LES CHIFFRES CLES

+ 80 % du tissu associatif est composé de petites et moyennes associations

87 % des associations interrogées par la FFBA n'emploient aucun salarié ; 83 % ont un budget inférieur à 25 000 euros

+ 70 % des dirigeants ont plus de 65 ans, dont 28 % plus de 75 ans

+ 80 % des responsables jugent négatives les perspectives de l'engagement

9 sur 10 qualifient leur dialogue avec l'État d'inexistant

77 % des jeunes interrogés se sentent capables de prendre des responsabilités associatives ; 71 % demandent à être accompagnés

Enquêtes FFBA 2023 et 2025 ; enquête jeunesse conduite en Isère ; recensement FFBA 2026.

Six verbes pour un pacte

Découvrir. Faire de l'école le premier lieu de découverte de la vie associative, ouvrir les petites associations à l'accueil des élèves, aller vers les futurs bénévoles et rendre l'offre associative visible sur chaque territoire.

S'engager. Assurer la relève des dirigeants, distinguer clairement le Service Civique, le service citoyen et les heures citoyennes, faire place aux actifs, ouvrir des parcours d'engagement à tous les âges et reconnaître l'engagement pour donner envie de s'engager.

Accompagner. Rompre l'isolement des dirigeants, former au bon moment, créer un guichet associatif de proximité et mutualiser les outils et les compétences.

Agir. Alléger le poids administratif, financer sans créer de dépendance, faire de la commune le premier partenaire de la vie associative, adapter la fiscalité et les redevances aux petites structures, et distinguer politique associative et politique de l'emploi.

Protéger. Construire un statut du bénévole, assurer chaque bénévole contre les risques de son engagement et sortir de l'économie du découragement par un véritable accès au droit.

Transmettre et compter. Organiser la transmission des responsabilités, mesurer l'engagement pour mieux décider et donner une voix aux petites et moyennes associations.

La clé de voûte : un statut du bénévole

Le droit français ne connaît toujours pas de statut général du bénévole. La FFBA propose d'engager une concertation nationale pour construire un socle volontaire de droits attachés à la personne : une définition partagée, une information sur les responsabilités, une protection assurantielle et juridique de base, la reconnaissance des compétences, un accès lisible à la formation et des droits facilitant la conciliation des temps. Sans jamais faire du bénévole un quasi-salarié ni soumettre l'envie d'aider à une nouvelle formalité (proposition 51).

Dix propositions prioritaires

1. **Prévoir dans le cursus scolaire des heures d'enseignement sur le bénévolat et les associations**, et ouvrir aux associations l'accueil de stagiaires scolaires (propositions 1 et 2).
2. **Accroître l'effort de communication en faveur du développement du bénévolat**, par une campagne nationale récurrente mettant en valeur les bénévoles des petites et moyennes associations (proposition 5).
3. **Mener les politiques publiques en direction du monde associatif indépendamment des préoccupations de création d'emploi** (proposition 47).
4. **Fiabiliser la connaissance des associations actives** par une déclaration d'existence décennale adressée par la préfecture (proposition 58).
5. **Mettre en place un accompagnement de proximité sous la forme d'un guichet unique associatif**, à l'exemple de France Services (proposition 21).
6. **Mettre en place un guichet unique recensant tous les dispositifs de financement** (proposition 31).
7. **Uniformiser les formulaires et les plateformes** et appliquer aux associations le principe « dites-le-nous une fois » (proposition 26).
8. **Organiser une représentation démocratique du monde associatif** par collèges, du département à la nation, en complément du Haut Conseil à la vie associative (proposition 63).
9. **Sécuriser les bénévoles par une assurance individuelle financée par l'État**, couvrant la perte de revenus, l'invalidité, le décès et la protection juridique (proposition 52).
10. **Instaurer, à titre expérimental, des heures citoyennes au profit d'organismes sans but lucratif**, pour favoriser l'insertion et la rencontre entre citoyens, avec des garde-fous stricts (proposition 11).